



Journée d'étude ADL

La couveuse d'entreprises  
Les aides financières

14 juin 2010



[www.jobin.be](http://www.jobin.be)



# PLAN

1. La couveuse d'entreprises
2. Les aides financières destinées
  - à la préparation du projet
  - au démarrage de l'entreprise



# 1. La couveuse d'entreprises

Le principe : pendant 6 mois, un chômeur peut tester, en conditions réelles, son activité sans risque financier ou social.

Quels sont les critères d'accès ?

- Investissements de départ de maximum 5.000€
- Pas d'engagement juridique de plus de 6 mois (pas de bail commercial, pas de garantie décennale, etc.)
- Etre sélectionné par un Comité de validation



## *Avantages de la couveuse (1/2) ?*

### ✓ Hébergement juridique

Maintien du statut d'allocataire social / Report du statut d'indépendant

Contrat de formation Forem de candidat entrepreneur

### ✓ Appui financier

Bourse de 5.000€, non remboursable en cas d'échec

Maintien des allocations sociales (chômage, CPAS)

Indemnités de formation (1€ brut/heure, déplacements, frais de garde)

Cession des bénéfices, du stock et des investissements à la sortie



## *Avantages de la couveuse (2/2) ?*

### ✓ Encadrement pédagogique

Apprentissage en **situation réelle** (essais/erreurs)

Séminaires hebdomadaires (compétences entrepreneuriales)

Formations individuelles adaptées aux besoins / Coaching

Mise en réseau et mentoring (CCI, Wallonie Entreprendre, etc.)

### ✓ Appui administratif et financier

La couveuse facture aux clients, encaisse les recettes du stagiaire, paie ses fournisseurs, assure la trésorerie de son activité durant le test. **A la sortie**, le stagiaire créateur récupère ses clients, ses bénéfices et ses investissements.



# 2. Les aides financières

- 1. Les chèques-formation à la création d'entreprise
- 2. La bourse de pré-activité

} Préparation

- 3. Le Fonds de Participation
- 4. Crédal
- 5. La mesure micro-crédit de la Socamut

} Démarrage





## Objectif ?

Permettre à un porteur de projet de bénéficier de conseils et d'un accompagnement professionnel par un organisme agréé.

## 3 cas de figures

Revenu pour préparer votre projet  
Formation en petits groupes  
Accompagnement





12.500 € maximum soit 80% des dépenses admissibles  
(les 20% restants sont à charge du porteur de projet)

Pour financer les frais liés à la préparation et l'étude de mon projet **innovant, original** en Région wallonne.

- 1) rédaction d'une présentation claire de l'idée ou du projet ;
- 2) aide au montage de l'idée ou du projet de création d'entreprise ;
- 3) rédaction d'un plan d'affaires détaillé ;
- 4) acquisition et/ou à la consultation de documentation ;
- 5) mission de consultance utile à la mise en œuvre du projet ;
- 6) Acquisition d'équipements indispensables à la réalisation de travaux de recherche, biens et fournitures nécessaires à la mise en forme de l'idée

Rem : bourses innovation



**Participatie  
Fonds  
de Participation**

	<b>Max</b>	<b>Taux</b>	<b>Durée</b>	<b>Apports</b>	<b>Franchise</b>
<b>Prêt Lancement</b>	30.000€	4 %	5,7,10	25 %	1 à 3 ans
<b>Plan Jeune indépendant</b>	Idem Prêt Lancement mais -30 ANS Défraiement de 375€/mois 4.500 € (prêt de subsistance à 0 %)				

Conditions : chômeurs ou demandeur emploi (+ de 3 mois)

Secteurs exclus : agriculture, transport et exportation



Participatie  
Fonds  
de Participation 

	Max	Taux	Durée	Apports
<b>Prêt Starteo</b>	250.000€ (350.000€)	BEPR	5,7,10	1/9 apports 4/9 banque + 4/9 starteo
<b>Prêt Initio</b>	100.000€	BEPR	3,5,7	1/10 : apports 5/10 initio + 4/10 banque

Conditions : créer son entreprise à titre principal

Franchise en capital possible : 1 à 2 ans

Secteurs exclus : agriculture, transport et exportation





## **Prêt Optimeo**

Entreprises de + de 4ans - Cf. +/- conditions Starteo

## **Prêt Business Angels**

Max. : 125.000 € pour les entrepreneurs dont l'entreprise est en création ou parvenu à un stade de développement stratégique et qui bénéficie de l'accompagnement financier d'un ou plusieurs Business Angels





	<b>Prêt Solidaire</b>	<b>Crédit de trésorerie</b>
Max.	Max. 12.500 €	Max. 10.000 €
Taux d'intérêt	5 %	8 %
Durée	4 ans (max)	1 an renouvelable
Secteurs exclus	Agriculture, Exportation et Transport	Néant

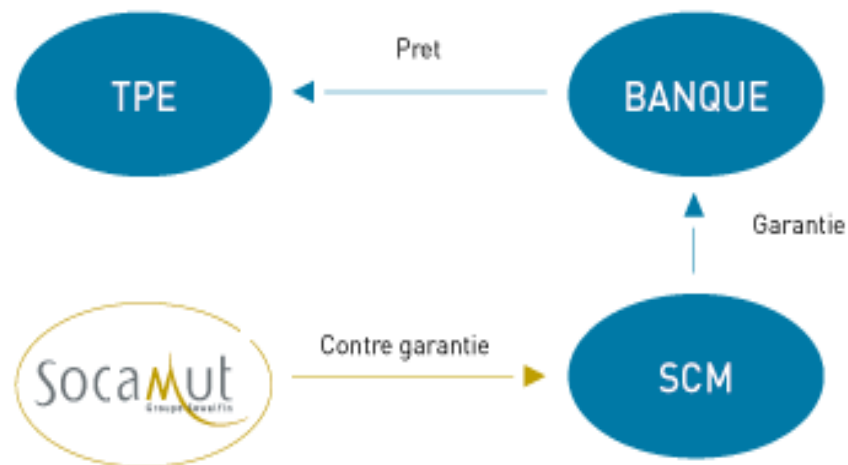
Avoir difficilement accès au crédit bancaire

**Aucune garantie** n'est exigée.

Prêt Solidaire : pour **activités complémentaires** aussi; si période de transition et passage principal dans les 2 ans



## Mesure de micro-crédit



- ✓ Garantie jusqu'à 80% du montant accordé par la banque
- ✓ Paiement d'une commission de 1%
- ✓ Contre-garantie de la Socamut (Sowalfin) de 75%

